

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 26 JUIN 2023**

Délibération n°

2023063

Date de convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18
Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 21

Vote : 21
Pour : 21
Abstention : 0
Contre : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie REcart, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Laure TREMOUILLE ; Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRESAC), Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Marie ROSPIDE

**OJ n°14 : Créations d'emplois dans le cadre
d'avancements de grades**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création :

- 1) d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps non complet (30.5h/semaine), pour assurer les missions d'animation, d'accueil, de surveillance et d'accompagnement des enfants, d'assistance à l'enseignant et d'entretien des locaux ;
- 2) d'un emploi d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet, pour assurer les missions de responsable du local jeunes et de gestionnaire de la cantine scolaire ;
- 3) d'un emploi de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet, pour assurer les missions de responsable des services techniques.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE la création :

- 1) d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps non complet (30.5h/semaine) à compter du 1^{er} octobre 2023,
- 2) d'un poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 29 juillet 2023 ;
- 3) d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 26 juin 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

